



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

TROISIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. EWASKO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 206 — *Loi sur la prévention de la cyberintimidation/The Cyberbullying Prevention Act*.

Il s'élève un débat.

M. EWASKO, M^{me} ALLAN, M. le *ministre* ALLUM ainsi que MM. GOERTZEN et PETERSEN interviennent. M. le *ministre* CHOMIAK exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. SARAN présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : Élimination du service de livraison du courrier à domicile de Postes Canada

Attendu :

que Postes Canada a annoncé le 11 décembre 2013 sa décision d'éliminer son service de livraison du courrier à domicile sans consulter les municipalités et les personnes qui seront les plus touchées;

que l'annulation de ce service nuira à de nombreux Manitobains, tout particulièrement les aînés et les personnes handicapées;

qu'il est estimé que 8 000 des 50 000 emplois chez Postes Canada seront éliminés à l'échelle nationale, notamment à Winnipeg, à Brandon, à Neepawa, à Flin Flon, à Le Pas et à Thompson;

que 12 500 adresses seront parmi les premières à être touchées à Winnipeg, y compris dans certaines parties de West Kildonan, de Garden City, de The Maples et de Margaret Park;

que, chaque jour, les petites entreprises comptent sur la livraison du courrier à domicile pour communiquer avec leurs clients;

que les postiers et les facteurs offrent une gamme de services qui contribuent à la vie de quartier et au sentiment d'appartenance à la communauté par le biais de la livraison du courrier lors d'occasions spéciales, telles que les anniversaires, le jour de Noël et les autres fêtes joyeuses,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son soutien aux Manitobains qui manifestent leur mécontentement auprès de leur député fédéral au sujet des coupures rapides et radicales apportées aux services de livraison du courrier à domicile de Postes Canada;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à consulter convenablement les parties intéressées et à faire preuve d'ouverture et de transparence avant de décider d'apporter des changements aussi drastiques aux services postaux.

Il s'élève un débat.

MM. SARAN, MARTIN, MARCELINO (Tyndall Park), EICHLER et JHA, M^{me} STEFANSON ainsi que M. MALOWAY interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la première lecture du projet de loi 55 — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (réduction de l'exposition aux pesticides)/The Environment Amendment Act (Reducing Pesticide Exposure)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP et à rétablir le droit des Manitobains de voter dans le cadre d'un référendum portant sur toute hausse de cette taxe. (D. Fleury, R. Johannesen, R. Biel et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP et à rétablir le droit des Manitobains de voter dans le cadre d'un référendum portant sur toute hausse de cette taxe. (B. Gosselin, J. Dearsley, J. Dikhazyl et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (G. Lange, C. Rosche, E. Newton et autres)

M. le *ministre* LEMIEUX dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2014-2015 — Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur.

(Document parlementaire n^o 47)

Mardi 22 avril 2014

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations dans la province du Manitoba.

M. HELWER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. MARTIN, M^{me} MELNICK ainsi que MM. PIWNIUK, SARAN et GRAYDON font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la sécurité ferroviaire au Manitoba sera examinée le mardi 29 avril 2014.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 2, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID